25e ANNEE N° 2170 PARAIT LE SAMEDI 15 MAI 1909

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

A. TURIN, Fondateur - PASCAL LIEUTIER, Administrateur-gérant

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, Place de la Mairie, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0.20

Commerciales (la ligne).....0.15

Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Le Dépeuplement de la France

La question que nous venons traiter ici est ingrate et douloureuse. Seuls nos ennemis peuvent y trouver des motifs de contentement. Mais, comme c'est pour la France future une question de vie ou de mort, la *Revue Hebdomadaire* ne pouvait pas s'en désintéresser et elle a cru qu'elle ferait œuvre utile en plaçant sous les yeux de ses lecteurs les témoignages de quelques uns des hommes que la croissante stérilité du sang français préoccupe depuis longtemps.

L'examen comparatif des dénombrements suffit pour attrister les patriotes, tant le contraste est grand entre notre état de stagnation et le rapide essor des autres nationalités. Nous pourrions les interroger une à une et les réponses différeraient peu. Pour ne parler que de l'Allemagne, elle était moins peuplée que la France au milieu du dix-neuvième siècle et l'on sait combien elle se trouvait alors divisée, géographiquement et politiquement. Aujourd'hui elle forme un bloc compact de 65 millions d'habitants ; et la France, qui serait capable d'en nourrir autant, semble renoncer à jamais en posséder 40 millions !

Mais, si affligeante que soit cette comparaison globale, elle ne donne pas encore la vraie mesure de notre infériorité,

D'abord les 39.250.000 unités humaines recensées sur notre territoire en 1906 comprenaient plus d'un milion d'étrangers, sans compter ceux dont une naturalisation souvent involontaire dissimule l'origine ethnique. L'Empire allemand n'héberge pas plus d'étrangers que nous et, pour moitié, ce sont des Autrichiens. Il a d'ailleurs semé par millions ses émigrants dans les deux mondes, alors que nous essaimions à peine.

La natalité française décline au vingtième siècle avec plus de continuité et plus de rapidité qu'au dix-neuvième : en 1901, 858.000 naissances ; en 1907, dernière année dont les résultats soient intégralement connus, 774.000 naissances seulement, avec 794.000 décès, soit un excédent de 20.000 décès. C'est comme si nous avions perdu cette année-là une ville entière, telle que Lunéville, Verdun ou Bar-le-Duc.

Dans les grandes villes, le flot humain monte encore, tout en se ralentissant : mais nos campagnes se vident et l'émigration rurale n'en n'est pas seule responsable. En 1907, sur 87 départements, 58 sont en déficit. et il en est où la substance humaine semble fondre comme la neige au soleil. Dans le midi, voici les noms des régions où sévit surtout cette grève de la procréation : Lot, Tarn-et-Garonne, Lot-et Garonne, Gers, Haute-Garonne, Hérault, Drôme, Vaucluse, Gard, Gironde, Isère, Tarn, Ariège, Hautes-Pyrénées,.. Ailleurs, c'est l'Orne ; c'est l'Yonne, etc... Dans certaines de nos mairies, le registre des naissances n'est qu'un cahier de papier blanc !

La France est devenue plus riche en vieillards et plus pauvre en adolescents que tous les autres Etats européens. Déjà, en 1900, la France, sur 1.000 habitants, ne comptait que 173 garçons de moins de 20 ans : le chiffre correspondant était de 222 en Allemagne, de 229 en Italie ; de 230 en Autriche-Hongrie ; de 240 en Russie... Militairement parlant, c'est là pour nous un surcroit de faiblesse et ainsi s'explique cette exiguïté de nos contingents qui va s'exagérer de plus en plus, tandis que chaque année grossit d'abondants renforts les armées auxquelles nous n'avons déjà pas su tenir tête en 1870.

Ainsi, il n'y a point à se le dissimuler : que ce soit par voie de mutilations successives ou par voie de lentes infiltrations, la France, en tant que nation, mourra si elle ne réagit pas à temps contre le plus redoutable des fléaux qui puissent miner un peuple.

***

« Soit, dit-on, de plus d'un côté : le péril n'est pas niable, le péril est évident. C'est bien le commencement de la fin qui s'annonce. Mais qu'y faire et que peut-on là contre ?»

Voilà précisément ce qu'avait eu à se demander la Commission extraparlementaire instituée par M. Waldeck-Rousseau, il y a sept ans et il ne lui avait point paru, tout considéré, qu'il n'y eût qu'à jeter, comme on dit, le manche après la cognée. Ayant étudié avec insistance les causes du mal, elle entrevoyait des remèdes possibles et, allant au plus pressé, elle avait d'abord voulu signaler ceux de ces remèdes qui lui paraissaient le plus urgents et le moins irrecevables.

***

Où l'action du législateur pourrait être vraiment efficace, c'est en matière d'impôt ; mais, là encore, que de fautes commises ! et comme le poids s'en aggrave à mesure que l'impôt lui-même se fait plus vexatoire et plus lourd ! Notre Section de la natalité avait pu, après mûre délibération, voter unanimement la motion suivante : « En France, à l'heure actuelle, les pères de famille sont injustement surtaxés et, de ce chef, ils ont droit à des dégrèvements ou à des compensations dont l'importance devrait se mesurer au nombre même de leurs enfants. » Il est notoire que les familles nombreuses sont victimées. Le fisc devrait faire au moins pour elles ce qu'il fait pour les propriétés bâties dont le revenu brut n'est imposé qu'après déduction des frais d'entretien, des dépenses obligatoires sans lesquelles l'édifice périrait ou dépérirait, et le revenu avec lui. Avant d'imposer une famille qui vit de son labeur, il serait rationnel de déduire également ces frais d'entretien, ces dépenses obligatoires sans lesquelles la famille aussi périrait ou dépérirait, et le revenu avec elle. Forcément la défalcation préalable du «minimum d'existence », de ce que Montesquieu appelait « le nécessaire physique », serait tout autre pour une nombreuse maisonnée que pour le célibataire qui a seulement à pourvoir à ses besoins personnels. Mais ces justes distinctions n'avaient jamais été admises. Pour les droits de consommation, il n'y a naturellement rien à faire. On ne peut pas vendre moins cher à Pierre qu'à Paul le sel, le sucre, le tabac, les allumettes, le pétrole. etc. Ces taxes-là, y compris les droits d'octroi et les droits de douane, sont presque des capitations, tant par tête. Mais l'impôt direct lui même ne voulait rien savoir des situations individuelles. La base des contributions en vigueur, c'est surtout l'habitation. Or, au père de famille il faut deux fois, trois fois quatre fois l'espace dont peut se contenter, à facultés égales, un célibataire qui vit seul. Le père de famille paye donc un loyer supérieur et, par suite, le percepteur lui réclame une cote double, triple, quadruple. L'abus est, on le voit, tout aussi criant que pour les impôts indirects.

Ainsi mettre la fécondité à l'amende, voilà le résultat ordinaire de notre vieux système contributif. Mais ne l'attaquons plus puisqu'il semble condamné à disparaître.

En Allemagne, les grandes familles se comptent par millions et on les dégrève. En France, où elles deviennent trop rares, comment supposer qu'on leur refuserait les mêmes adoucissements ?

Tout arrive, tout peut arriver, puisque ce déni de justice ne leur fut point épargné par le mémorable projet de loi du 7 février 1907. On chercherait vainement dans ses quatre-vingt-dix articles une différence quelconque de traitement entre deux citoyens pourvus de révenus indentiques, mais dont l'un est seul au monde et vit à l'aise, tandis que l'autre a femme et enfants, beaucoup d'enfants peut-être. Loin de prendre en considération l'intérêt familial, devenu pourtant chez nous synonyme de l'intérêt national, le projet de loi était hostile. Qu'on en juge. Voici un homme et une femme qui vivent maritalement, quoique non mariés. Chacun va être taxé sur ce qu'il touche, 3.000 francs par exemple. Or, l'idée leur vient de faire sanctionner leur union par M. le maire et même par M. le curé. Ils vont être pour tout de bon mari et femme, et la morale s'en réjouit ; mais le contrôleur ouvre l'œil et, les deux revenus de 3.000 fr, se confondant désormais en un revenu unique de 6.000, la côte des époux va se trouver cruellement majorée. L'impôt complémentaire sera l'amende qui les punira de leur bonne action.

Nos députés n'ont pas reculé devant cette prime au concubinage. Mais le refus de tout dégrèvement pour les pères et mères chargés d'enfants les a tout de même scandalisés. La Commission parlementaire, que présidait gravement M. Camille Pelletan, avait cru devoir, dès 1907, appeler sur ce point la sollicitude ministérielle. Seulement, ses suggestions ayant été mal accueillies, elle n'avait pas osé insister et M, le rapporteur René Renoult, le 6 février 1908, venait notifier à la Chambre ce prompt désistement. Il disait : « Dans un esprit de conciliation que tout le monde comprendra, nous avons concédé à M. le ministre la non-séduction des charges de famille. »

Eh bien ! non. Tout le monde n'a pas compris cette transaction amiable dont la justice distributive et l'avenir du pays devaient faire les frais. Des amendements fortement appuyés ont surgi, et il a bien fallu remettre la question sur le tapis. La discussion a eu lieu les 25 février et 1er mars derniers, opposant l'une à l'autre deux formules dont la plus large, due à M. Magnaudié, était encore bien parcimonieuse, mais pas assez cependant pour avoir pu obtenir l'adhésion gouvernementale.

N'importe : nous ne pouvons nous empêcher de savoir à la Chambre des députés quelque gré de ce qu'elle n'a point, autant que l'avait fait le pouvoir exécutif, méconnu la dette contractée par la République française envers les couples courageux qui consentent encore à lui préparer des citoyens, des soldats et des contribuables. Que le principe du dégrèvement ait été admis, nous somme disposés à considérer cela comme un premier succès.

Il y en aura peut être un second à enregistrer l'an prochain. Le Palais Bourbon est pavé de bonnes intentions.

***

Un philosophe dont la philosophie nous a toujours paru bien courte faisait naguère, à la Chambre des députés, cette audacieuse profession de foi : « Les enfants n'appartiennent ni à leur père, ni à leur mère : c'est à la collectivité qu'ils appartiennent. » Voilà une thèse qui, si elle venait à prévaloir, donnerait vite le coup de grâce à la natalité française. Faire des enfants à l'usage de la collectivité : attrayante perspective pour les honnêtes gens ! Alors, c'est donc la collectivité qui allaitera les nourissons, qui les bercera, qui les aimera et qui s'en fera aimer ! Quelle méconnaissance des lois de la nature et des réalités de la vie ! Quelle utopie et quelle inconscience !

Non, nous ne demandons pas que sa Providence l'Etat, qui a déjà tant de peine à s'acquitter de ses devoirs les plus simples et les plus impérieux, s'improvise encore père, mère et nourrice. Le remède serait pire que que tout et l'enfant assisté n'est point notre idéal.

Ce qu'il faut demander à l'Etat, c'est d'abord qu'il veuille bien regarder en face le suprême péril qu'on lui signale et qu'il ne considère plus la dépopulation comme une de ces questions secondaires, ou même oiseuses, qu'on relègue systématiquement « à la suite de l'ordre du jour ». Aux yeux des patriotes clairvoyants, il n'en est pas de plus grave ; et, tout affaire cessante, il serait temps d'aviser.

Ce qu'il faut demander à l'Etat, c'est que les familles prolifiques, puisqu'il en est encore, ne voient plus s'appesantir à la fois sur leurs épaules découragées le poids de l'impôt et de la cherté de la vie. Depuis dix ans, la fortune française restant stationnaire, les charges fiscales ont continuellement augmenté et on ne nous laisse pas ignorer que ce n'est qu'un commencement. Depuis dix ans aussi, le prix des subsistances s'est considérablement relevé et les lois sociales, comme on les appelle, n'ont pas peu contribué à ce renchérissement, telle celle du repos hebdomadaire. Or, au lieu d'arrêter les frais ou de les modérer, voilà que les bénéficiaires du régime douanier de 1892 s'apprêtent à réhausser encore des tarifs déjà excessifs. Au nom même de la démocratie française, nous espérons qu'un frein sera mis à ces exactions.

Ce qu'il faut enfin demander à l'Etat, c'est qu'au lieu de refuser justice et protection aux familles nombreuses, il leur assure d'assez substantielles satisfactions pour que, à un moment donné, la voix de l'intérêt personnel déconseille aux gens cette stérilité systématique à laquelle elle les exhorte maintenant. Là serait le salut : seulement qui veut la fin veut les moyens et ce n'est pas avec des demis-mesures qu'on atteindra le but.

A. de FOVILLE.

LES ÉCOCOMIES DANS LA MARINE

Le sénateur Humbert continue dans la *GRANDE REVUE* la campagne qu'il a commencée contre les abus de la Haute administration de la rue Royale ; il examine dans son article de ce jour la série des économies immédiatement réalisables.

Sur le 4e paragraphe : ***Bâtiments en réserve et bâtiments désarmés***, on pourrait épargner annuellement des sommes considérables.

Songez, en effet que de 1904 à 1907, en trois ans, on a dépensé 17.129.357 fr. pour réparer des croiseurs ou des gardes-côtes qui tous, depuis lors ont été déclassés ou sont restés désarmés et dont aucun n'a jamais pu servir à rien depuis la refonte dont il a été l'objet. Ce sont le *Davoust*, le *Friant*, le *Suchet*, l'*Amiral Duperré*, le *Terrible*, l'*Indomptable*, le *Requin* et le *Caïman*. Songez qu'il y en a d'autres : le *Furieux*, le *Jemmapes*, le *Valmy*, le *Bouvines* et le *Tréhouart* que tous les marins, sans exception, considèrent comme incapable d'aucun service actif dans les conditions nouvelles de la guerre navale !

Sangez que nous avons des transports : *Gironde*, *Mytho*, *Shamrock*, *Isère*, qui sont à bout de forces et qui se sont montrés tout perclus d'avaries quand on a essayé de les armer pour s'en servir au Maroc.

Rien qu'en cessant de raccomoder tous ces vieux bâtiments à grand renfort de chaudières neuves, qu'on ne peut même plus y ajuster et qui pourrissent à la pluie sur les quais de nos arsenaux, on réaliserait déjà chaque année sur les dépenses d'armement de la flotte un fameux bénéfice, en dehors de l'argent qu'on ne jetterait pas inutilement à l'eau pour les *retaper*. En les désarmant résolument et en les vendant par les Domaines, on aurait de quoi payer en trois exercices la construction d'un beau cuirassé moderne, capable de lutter avec les *Dreadnought* anglais ou avec les *Nassau* allemands.

NOS

Bureaux de Bienfaisance

Suite et fin

Ces recettes et ces dépenses se sont élevées d'après le compte de 1906 aux chiffres suivants :

	Recettes	Dépenses
En France	42.575.583	40.908 875
Dans les Basses-Alpes	69.789	55.700
Dans les Hautes-Alpes	38.182	35.731

Les recettes se décomposent ainsi :

1° *Location d'immeubles* 3.496.833 fr. (dont 3.8[illegible]4 f pour les Basses-Alpes et 3.233 f. pour les Hautes-Alpes).

2° *Rentes sur l'Etat* 13.002.457 fr. (dont

© VILLE DE SISTERON

47.739 fr. pour les Basses-Alpes et 26.782 fr. pour les Hautes-Alpes).

3° *Rentes sur particuliers* : 537.671 fr. dont 2.421 fr. pour les Basses-Alpes et 939 fr. pour les Hautes-Alpes),

4° *Intérêts des fonds placés au Tresor* : 232.301 fr. (dont 998 fr pour les Basses-Alpes et 487 fr. pour les Hautes Alpes).

6° *Concessions de terrains dans les cimetières* : 2.610,308 fr. (dont 7.513 fr. pour les Basses-Alpes et 1.980 fr. pour les Hautes-Alpes.

6° *Produit du droit des pauvres sur les bals concerts, fêtes* : 2,177.313 fr. (dont 1.378 fr. pour les Hautes-Alpes et 1.710 pour les Basses Alpes).

7° *Subvention des communes*: 15.718.314 f. (dont 1.725 pour les Basses Alpes et 751 fr. pour les Hautes Alpes).

8° *Dons, quêtes, souscriptions* : 2.632.394 fr. (dont 1.769 fr. pour les Basses-Alpes et 1.807 fr. pour les Hautes Alpes(

9° *Allocation de l'Etat et du département*: 218.593 francs.

10° *Recettes diverses* : 1.733.664 fr. (dont 1.727 fr. pour les Basses-Alpes et 493 fr. pour les Hautes-Alpes).

11° *Montant par évaluation des revenus et dons en nature* : 194 585 fr. (dont 615 fr. pour les Basses Alpes).

Quant aux dépenses, elles se décomposent de la manière suivante :

1° *Entretien des propriétés et contributions* : 803.671 fr. (dont 1.270 fr. pour les Basses-Alpes et 960 fr. pour les Hautes-Alpes).

2° *Pensions et Rentes à la charge des bureaux* : 1.771.322 fr. (dont 911 fr. pour les Basses-Alpes et 516 fr. pour les Hautes-Alpes.

3° *Remises des receveurs* ; 1.197.592 fr. (dont 2.118 pour les Basses-Alpes et 1.514 fr. pour les Hautes Alpes).

4° *Pain et denrées alimentaires* : 14.367.482 fr. (dont 34.289 fr. pour les Basses-Alpes et 16.184 fr. pour les Hautes-Alpes.

5° *Vêtements* : 1.367 426 fr. (dont 3.212 fr. pour les Basses-Alpes).

6° *Chauffage* : 1.432.257 fr. (dont 1.058 fr. pour les Basses Alpes et 1.682 fr, pour les Hautes-Alpes).

7° *Frais du bureau, timbres et impositions*: 826.614 fr. (dont 2,191 fr, pour les Basses-Alpes et 682 fr. pour les Hautes Alpes).

8° *Dépenses diverses* : 18.942.841 fr. (dont 9,194 fr. pour les Basses Alpes et 9.506 fr. pour les Hautes-Alpes)

9° *Montant par evaluation des revenus et dons en nature livrés au service* : 259.670 f. (dont 1 357 f. pour les Basses-Alpes et 4387 fr. pour les Hautes-Alpes).

Empressons nous de dire que nous ne nous portons pas garants de la valeur de tous ces chiffres. Il en est plus d'un que nous ne pouvons accepter, pour notre part, qu'avec réserves (1). Mais que les méthodes suivies par l'établissement des comptes des bureaux de bienfaisance prêtent ou non a discussion, que les chiffres qui y figurent soient ou non sujets à contestation, il n'en est pas moins utile de connaître les renseignements que contiennent ces documents, puisque ce sont eux qui, seuls, peuvent nous donner une idée de l'Etat actuel de l'organisation de la bienfaisance publique, de l'étendue de ses moyens d'action et de l'importance des services qu'elle rend.

C'est pour cela qu'il nous a paru intéressant de dégager des comptes de 1906 tous les éléments qu'ils pouvaient nous éclairer sur la situation respective dans laquelle se trouvent les bureaux de bienfaisance des deux départements des Basses-Alpes et des Hautes-Alpes.

Les recettes et les dépenses « ordinaires » des bureaux de bienfaisances des Basses-Alpes, proviennent presque toutes de locations d'immeubles, de rentes, de fonds placés au trésor, ou de concessions dans les cimetières.

On peut donc dire d'une manière générale que les secours distribués ne grèvent pas les contribuables, et l'observation est d'autant plus intéressante que, dans l'ensemble de la France les communes contribuent dans la proportion de plus de 32 0/0 à alimenter la caisse des bureaux de bienfaisance.

On n'a, pour s'en rendre compte, qu'à comparer, d'après la population, l'importance respective des ressources de nos bureaux de bienfaisance. On trouve que leurs recettes s'élèvent par habitant (2).

En France	à 1 fr. 54
Dans les Basses-Alpes	à 0 fr. 96
Dans les Hautes-Alpes	à 0 fr. 58

Sans doute nous sommes encore mieux partagés que dans les Hautes-Alpes. Mais nous restons quand même au dessous de la moyenne du département, et elle est elle même loin de la moyenne générale de la France.

Il faut donc souhaiter que des legs ou des donations viennent modifier cette situation dans l'avenir et que des initiatives généreuses permettent en même temps de créer des bureaux de bienfaisance dans les trop nombreuses communes de notre vallée qui en sont encore dépourvues.

Telle est, du moins, la conclusion qui se dégage de cette étude dont le but encore une fois, n'est pas de discuter des méthodes ni des chiffres, mais simplement de porter à la connaissance de tous, des documents trop peu connus.

André HONNORAT.

(1) Tel est le cas. pour n'en citer qu'un, de celui qui concerne l'évaluation en argent des « revenus et dons en nature », rien n'étant plus délicat que des évaluation de ce genre.

(2) Ces chiffres sont établis d'après la seule population des communes pourvues de bureaux de bienfaisance.

Chronique Locale

RÉPUBLIQUE FRANÇAILE
Liberté. — Egalité. — Fraternité.

Ville de Sisteron

FETE PATRONALE

les 29, 30, 31 Mai et 1er Juin 1909

PROGRAMME

Samedi 29 Mai : Tenue de l'important marché de la Pentecôte. A 8 h. 1/2 du soir, Salves d'artillerie, Retraite aux flambeaux par les *Touristes des Alpes*.

Dimanche 30 Mai, à 5 h. du matin, Salves d'artillerie ; à 2 h. 20 du soir, Place de la Mairie, **Grand Concert** par la Société musicale des *Touristes des Alpes* ; à 4 h. 30 du soir, Avenue de la Gare, **Course de Bicyclettes**, sous le patronnage du *Sisteron-Vélo*, 100 fr. de prix plus les entrées.

Course régionale (entrée 1 franc) : 1er prix 30 fr., 2e prix 15 fr., 3e prix les entrées.

Course Locale (entrée 1 fr.) : 1er prix 20 fr., 2e prix 15 fr, 3e prix les entrées.

Course du "Sisteron-Vélo" : 1er prix 10 fr., 2e prix 5 fr.

Course d'encouragement, réservée aux jeunes gens au dessous de 15 ans : 1er prix 7 fr., 2e prix 3 fr.

Les engagements sont reçus au siège de la Société de *Sisteron-Vélo*, café de la Terrasse, rue Saunerie ; 9 h. du soir sur le pré de foiré, Brillants feux d'artifice, tirés par M. Pons Joseph, peintre-artificier ; à 10 h. du soir, place de la Mairie, Bal public à grand orchestre.

Lundi 31 Mai, à 2 heures du soir sur le Cours St-Jaume, CONCERT par les *Touristes des Alpes* ; à 3 h. 1/2 Cours St-Jaume : *Jeux divers*, de la poêle, de la cruche, du baquet, concours de grimaces, courses aux œufs, etc ; à 9 h. du soir, rue Saunerie : Bal public à grand orchestre.

Mardi 1er Juin, à 10 h. du matin au Cours St-Jaume, **Grand Concours de Boules**, entrée 2 francs, 90 fr. de prix et les entrées. Une affiche ultérieure fera connaître le réglement.

Pendant toute la durée des fêtes, au faubourg la Baume, **Concours de Tir** à l'arme de chasse, prix un permis de chasse.

Tirs, carrousels, montagnes russes, aréoplanes, chevaux galopants, tunnel électrique, balançoires, cinématographes, etc , etc.

La municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident.

Sisteron, le 5 mai 1909.
Le Maire : H. GASQUET.

Encore la garnison. — Depuis quelques jours, il n'est bruit dans notre ville que du rétablissement de la garnison. Nous savons en effet que dans sa dernière séance le Conseil municipal avait émis le vœu que la citadelle de Sisteron, dont l'administration des Domaines avait décidé la vente, fut remise gratuitement à la commune. Il exprimait la crainte très légitime que le fort, qui donne à la ville une note si pittoresque et qui est également un but de promenade et d'excursion pour les touristes, devint la propriété d'un inconnu et tomba sous le pic des démolisseurs. On dit que sur l'intervention du député de Sisteron, auprès du ministre de la Guerre, une enquête militaire sur l'utilisation de la citadelle a eu lieu vendredi 7 mai.

La Commission d'enquête, composée d'un colonel, d'un officier de génie et d'un médecin-major, accompagnée du maire de Sisteron, a visité le fort en détail pour se rendre compte s'il serait possible d'y caserner une petite garnison. La principale objection a été présentée par M. le Médecin major, au sujet de l'eau potable, actuellement eau de citerne et qui ne répond plus aux prescriptions hygièniques actuelles. M. le maire, a donné l'assurance formelle à la Commission, que le Conseil municipal qui a mis à l'étude un projet d'adduction d'eau potable donnera au fort la quantité d'eau qui lui sera nécessaire.

Le rétablissement de la garnison serait pour notre pays si déshérité un précieux auxiliaire pour le relèvement de son commerce, et chacun sait que posséder une garnison — serait-ce une compagnie — c'est avoir de l'animation, c'est faire du trafic.

Prenons par exemple, une compagnie à l'effectif ordinaire de 100 hommes et voyons ce que dépensent quotidiennement ces cent militaires :

Avec la nourriture abondante et bonne que l'on donne actuellement, chaque soldat dépense à l'ordinaire, à quelques sous près, pour un effectif de 92 hommes, 1,25, soit . . . 115 fr.
5 s-officiers à 4 francs . . . . 20 »
3 officiers à 7 francs. . . . . 21 »
Total. . . . . , 156 fr.

Ces 100 militaires dépensent en moyennent, de leur bourse personnelle 50 centimes par jour, soit . . . . . 50 fr.

Total par jour . . . . 206 fr.
et par an 75.190 francs.

Si en plus nous ajoutons la dépense de casernement, l'entretien de un ou deux chevaux, réparations diverses et renouvellement d'accessoires on obtient la somme approximative de 15000 francs C'est donc un total de 90.000 francs, chiffres ronds, qui tombera annuellement dans Sisteron. Somme assez sérieuse pour que l'on s'occupe activement de cette affaire.

Dès lors il est inutile d'insister sur le bénéfice qu'en retirera la ville si les démarches de nos représentants sont couronnées de succès. Espérons que le rapport fait par la Commission soit favorable à cette question de vitalité pour notre pays, afin que l'on remette la garnison supprimée en 1896 pour des motifs électoraux.

Mais, de tout ceci, n'est-ce pas un canard électoral !

Recensement — La Commission de classement des chevaux, juments, mulets et mules susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, siègera dans notre ville, le 8 juin, à 7 heures du matin. Tous les propriétaires de chevaux et juments ayant atteint l'âge de 3 ans, devront les conduire devant la Commission.

Echos du Palais. — Audience du 11 mai 1909. — A cette audience comparaissent les sujets suivants :

Proschofsky F., 19 ans, exerçant la profession de maçon, d'origine autrichienne, est condamné à 8 jours de prison pour vagabondage.

Le nommé Hugues C., âgé de 45 ans, domestique à Clamensane, est condamné à 15 jours de prison, avec sursis, pour outrages publics à la pudeur.

Hoillier Georges, 27 ans, chiffonnier de son état, sans domicile fixe, est condamné à 15 jours de prison pour outrages aux agents de la force publique et à 5 francs d'amende pour ivresse.

Aucun défenseur, n'assistait ces prévenus.

Société de pêche la "Gaule". — Dans notre dernier numéro, nous avons annoncé la création dans notre ville, de la Société de pêche *la Gaule* ayant pour but la protection du poisson, le repeuplement des rivières et la répression du braconnage.

De distraction saine et agréable, la pêche à la ligne trouve partout de nombreux adeptes. Dire qu'il y a autant de pêcheurs que de poissons serait peut-être un peu exagéré, mais ce qui ne l'est pas c'est de dire que toutes nos rivières se dépeuplent avec une rapidité déconcertante. A quoi attribuer cette disparition du poisson ? Question que chacun se pose et que tout le monde peut résoudre :

Tout le long de nos rivières se créent des usines hydrauliques destinées à diverses industries ; les barrages de prises d'eau qui s'établissent deviennent des obstacles souvent infrachissables aux poissons qui ne peuvent plus remonter les cours d'eau après avoir été entrainés par les crues qui se produisent annuellement.

Le poisson entrainé dans des canaux des usines ou d'arrosage est condamné en majeure partie à une perte certaine : un filet à la tombée du canal, mise à sec de celui-ci et voilà les truites, barbeaux et meuniers ramassés à foison ; ceux qui ne le sont pas crèvent bêtemente faute d'eau — c'est la destruction du petit poisson et de la fraie.

Enfin l'empoisonnement des rivières qui s'opère chaque année est la cause la plus sérieuse du dépeuplement ; rien n'est épargné : gros, moyens, petits poissons, fraie, tout est détruit.

Chercher à remédier à cet état de choses, faire observer les lois sur la réglementation des eaux fluviales, demander le jet d'alevins, réprimer le braconnage, faire modifier les arrêtés sur la pêche, tel est le but de la Société. Nous espérons que les adhésions seront nombreuses.

Pour l'Ecole laïque. — Une association de défense de l'Ecole laïque de notre région dont le siège se trouvera à Sisteron, vient de se constituer sous les auspices de personnalités parmi lesquelles nous relevons les noms de MM. Joly, député, Berenguier et Gasquet, conseillers généraux, Félix Thélène, ancien maire de Sisteron, Louche, commissaire de surveillance au P.L.M., Perrymond, conseiller d'arondissement, Roa, ancien conseiller général et Tisserand, principal du collège.

Des listes de souscription seront mises en circulation afin d'obtenir le le plus d'adhésions possibles.

La cotisation sera des plus modiques.

Salubrité publique. — A titre de renseignement nous croyons devoir rappeler aux propriétaires-cultivateurs, qu'à l'approche des fortes chaleurs, il leur est expressément interdit de déposer ou de laisser fermenter du fumier soit dehors près de leurs écuries soit dedans.

Ceux qui par négligence manqueraient aux principes de l'hygiène se verraient créer de graves difficultés avec la Commission permanente d'hygiène et avec la loi.

La saison des chaleurs étant sur le point d'arriver, il est de leur intérêt d'abord, des voisins, et du public en général qu'une propreté excessive soit observée pendant toute la saison, afin d'éviter les épidémies qui résultent de ces émanations nauséabondes, dont chacun peut en supporter les conséquences.

Espérons qu'un simple avertissement suffira et que la police municipale voudra bien également y veiller ?

Grêve des P.T.T.— Tandis que à Paris, à Lyon, à Marseille et dans d'autres centres aussi importants les

© VILLE DE SISTERON

agents des P. T. T. se préparent à prendre part à la grève générale, les agents sisteronnais, faisant fi de tout ce bruit, se tiennent éloigné du mouvement et assurent leur service le plus tranquillement du monde.

Dans le cas de troubles ou d'attentats sur les lignes télégraphiques une compagnie du 3e de ligne a été détachée de la garnison de Digne pour surveiller les lignes entre Manosque et Sisteron.

Par arrêté de M. le Préfet des Basses-Alpes, les attroupements sont interdits sur tout le territoire du département.

Budget des cultes. — D'après la répartition entre les départements des sommes rendues disponibles par la suppression du budget des Cultes, la part dont bénificie notre ville est de 1.447 fr. sur la solde afférant à l'année 1907 ; 2. 1.025 fr sur le crédit inscrit au budget du ministère des Finances en 1909 ; 3. 1.417 fr. sur le crédit prévisionel du budget de l'Etat de 1910.

Télégraphes. — A partir du 15 mai prochain, les guichets télégraphiques pourront délivrer de bons de réponse payée destinés à être insérés dans une lettre en vue de l'affranchissement de la réponse télégraphique que l'expéditeur désire obtenir de son correspondant.

De même que pour les télégrammes, le prix de ces bons sera de cinq centimes par mot avec minimum de 50 centimes, Les bons dont il s'agit seront valables dans tout le régime intérieur (France, Algerie, Tunisie, Principauté de Monaco et République d'Andorre).

Avis au public. — L'administration des Postes et des Télégraphes recommande aux expéditeurs des correspondances à destination de Paris de vouloir bien en compléter l'adresse par l'indication du numéro de l'arrondissement où réside le destinstaire.

Cette mention complémentaire permettra d'assurer une plus grande régularité dans la transmission des correspondances et d'en activer la distribution.

Une nomenclature donnant tous les renseignements nécessaires est vendue dans les bureaux de poste au prix de 0 fr. 15 l'exemplaire.

Exemples d'Adresses complètes :

Monsieur LEGRAND, rue Secrétan, n° 8, Paris-19e.

Monsieur RICHARD, rue Jacquart, n° 10, Paris-11e.

P.-L.-M. — *Fête de l'Ascension.* — A l'occasion de la Fête de l'Ascension, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 18 mai 1909, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 25 Mai. étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

ETAT-CIVIL

du 7 au 14 Mai 1909.

NAISSANCES

Latil Emile-Marie.

MARIAGE

Entre M. Turcan Louis Sauveur, soldat au 61e Régiment d'infanterie et Mlle Moullet Marie-Louise,

DÉCÈS

Ferrary Cyprien-Jean-Baptiste, négociant, 77 ans,

L'Asthme et le Catarrhe

à l'Académie de Médecine

Le savant professeur G.., Sée a démontré qu'il existe diverses sortes d'asthme : l'asthme bronchique ou catarrhe, l'asthme nerveux et l'asthme cardiaque, tous caractérisés par des accès d'oppression, d'étouffement de suffocation, de toux. Ajoutons que le seul remède soulageant instantanément et guérissant progressivement est la Poudre Louis Legras, qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 2fr.10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta à Paris.

Oppède (Vaucluse), 2 Janvier 08. J'emploie les Pilules Suisses depuis 20 ans contre la constipation et j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats. Sylvestre.

VIN de la **Propriété garanti naturel**. *Rouge 35 fr.* la pièce de 220 litres. *Blanc 45 fr.* la pièce de 220 litres ; franco gare acheteur. FUT PERDU. Port et congé payé au départ, PAIEMENT à 120 jours net ou contre remboursement 5 °/o (Echant. 0.50) PRIME : bonbonne 2 lit. *malaga*. Adresse : LÉON, régisseur, boulevard Maguelone, 21, MONTPELLIER (Hérault).

VILLE DE FORCALQUIER

Fête Patronnale

de SAINT-PANCRACE

les 21, 22, 23, 24, 25, 26 Mai 1909

PROGRAMME

Vendredi 21 Mai : Tenue de la foire du lendemain de l'Ascension, la plus importante de la région. — Jeux divers.

Samedi 22 Mai : à 8 h. 1/2 du soir, salves d'artillerie ; procession aux flambeaux à l'Ermitage de Saint-Pancrace ; grande illumination ; simulacre de combat ; embrasement général de la coline. — A 9 h. 1/2 du soir : Concert par l'*Union-Musicale.*

Dimanche 23 Mai : à 5 h. du matin, salves d'artillerie ; à 10 h. du matin, réception de la société musicale *La Giberne de Châteaurenard* (70 exécutants) ; à 1 h. 1/2 du soir, grand défilé des toréadors précédés de la musique, **Gran Corrida de Toros** donnée par le célèbre matador français "Marius dit Bébé" et son quadrille avec l'unique femme statue française et l'incroyable Bamboula, l'homme à la Corbeille ; Exécution par la philarmonique *Union Musicale de Forcalquier* pendant les courses ; à 4 heures, grand festival auquel prendront part la *Giberne de Châteaurenard* et l'*Union Musicale* ; à 9 h. du soir, grand concert par la *Giberne de Châteaurenard* ; Illumination générale.

Lundi 24 Mai : tenue du marché qui attire le plus grand nombre d'étrangers ; à 2 h. du soir 2e **Gran Corrida de Toros** avec mise à mort du 5e torreau qui sera combattu par Marius dit Bébé : Exécution par la philarmonique de Forcalquier ; A 9 heures du soir, grande fête de nuit, concert par l'*Union Musicale*, brillant feu d'artifice, Illumination à Giornio.

Mardi 25 et Mercredi 26 mai : **Grand Concours de Boules**, 120 fr. de prix auxquels seront ajoutées les mises fixées à 2 francs.

Grand Bal public pendant les Fêtes

Les *6, 13 et 20 Juin* 1909, **Concours de Tir**, organisé par la Société de tir de Forcalquier au Stand, quartier de St-Suffren, Carabine Bosquette. 1er prix, 1 permis de chasse, 2e prix, 15 fr. ; 3e et 4e prix, 5 fr. "Fusil Lebel" : Réservé aux membres de la société, 1re chasse : 1r prix, une jumelle militaire ; autres prix, plusieurs médailles et une épinglette en or. 2e classe : 1r prix, Une jumelle ; autres prix, plusieurs médaille et une épinglette en argent.

Etude de Me TURCAN

Notaire

à **Sisteron** (Basses-Alpes)

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le **Dimanche seize mai** mil-neuf cent neuf, à **deux** heures du soir en l'Etude il sera procédé, par le ministère de Me Turcan, à la Vente aux Enchères Publiques des immeubles ci-après désignés appartenant à l'**Hôpital de Sisteron**.

1° D'un Grand Domaine

de rapport et d'agrément

sis sur le terroir de **Sigoyer**, à 10 kilomètres de Sisteron et à 500 mètres du village de Thèze. Comprenant :

1° **Maison de Maître** meublée; 12 pièces, avec caves, écuries, remises, jardins arrosables, terrasses, ombrages, eaux de source, salle de bains, pêche, chasse.

2° **Vaste et belle Ferme** de rapport, indépendante avec capitaux. Contenance totale : 91 hectares.

Mise à prix, sans les meubles : **Quarante mil le francs**, ci.... **40.000 fr.**

Meublée : **Quarante cinq mille francs**, ci..... **45.000 fr.**

2° Maison d'Habitation

sise à **Sisteron**, rue de l'Horloge, avec écurie et remise.

Mise à prix : **Trois mille francs**, ci... **3.000 fr.**

Pour renseignements et pour visiter s'adresser à Me **Turcan**, notaire, ou à Mr **Chauvin**, économe de l'Hôpital.

ON DEMANDE des ouvriers cordonniers et un apprenti chez M. BEC Paul, fabricant de chaussures, Sisteron.

A louer présentement

JOLIE CAMPAGNE D'AGREMENT

à 2 kilomètres de la ville avec environ 2 hectares de pré

S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

M. IMBERT Louis, balayeur public, prévient les intéressés qu'il a un grand stock de fumier **à vendre à des prix très modérés**. S'y adresser.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac, de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir, promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cet offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. *Vincent*, 8, Place Victor Hugo, à Grénoble qui répondra gratis et franco par courrier et renvera les indications demandées.

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

BANDAGES SANS RESSORTS,

Tout le monde connaît M. GLASER, spécialiste de Paris. Ce grand professionnel ayant une expérience pratique de trente années, a lutté pendant un tiers de siècle à combattre l'infirmité appelée *Hernie*.

Disons de suite qu'il a lutté victorieusement et que ses efforts ont été couronnés d'un succès éclatant. Nous pouvons affirmer que la hernie est définitivement vaincue grâce à la nouvelle découverte de M. GLASER. Cette découverte consiste en un appareil très ingénieux, souple, ayant une résistance sans égale, le plus léger, imperceptible, se moulant sur le corps, il se porte nuit et jour, il permet les travaux les plus durs, ne gênant d'aucune manière, il ne peut se déranger quelques soient les mouvements du patient. Dès son application, le malade éprouve un bien être inexprimable, il se sent renaître aussitôt, la hernie est refoulée doucement et par la propriété curative de cet appareil elle disparait bientôt.

Qu'est-ce donc une hernie ???. Une simple dilatation de son anneau, soit inguinal, crural ou ombilical ; l'anneau étant formé par des muscles fibreux, si ces derniers s'amincissent l'anneau se trouve par là même agrandi, l'intestintestin sort, c'est la hernie.

Or, c'est précisément ici que l'appareil Glaser fait merveille ; il refoule l'intestin à sa place et par sa pression constante les muscles de l'anneau ne sont plus tourmentés, ils s'épaississent, le diamètre de l'anneau diminue, le vide qui s'était produit est à nouveau rebouché, et la guérison est ainsi obtenue Pour arriver à ce résultat, il faut deux périodes. la première est d'une durée d'un mois, en un mois la hernie aura disparue ; la deuxième période est pour renforcer les muscles afin d'éviter toute rechute.

Ajoutons que M. GLASER a obtenu, pour son invention, les plus hautes récompenses et une mention honorable de M le Ministre parce que son appareil a été considéré à juste titre le seul capable de rendre les plus grands services à l'humanité. Aussi engageons-nous vivement tous les malades des deux sexes atteints de hernies à venir essayer cet ingénieux appareil à :

Digne, le 28 Mai. Hôtel Boyer-Mistre.
SISTERON, le 29. Hôtel des Acacias.
Manosque, le 30 Hôtel Pascal.
Forcalquier, le 31, Hôtel Valenty.

Envoyez 0 fr. 30 à M. J. GLASER, boulevard Saint-Denis, à Courbevoie-Paris, pour recevoir franco son traité sur la gernie.

RECOLTE 1908 : 850 hectolitres à vendre
Pour boire du BON VIN *garanti naturel*
adressez-vous directement **au Vigneron** du domaine du Moulin à Vent
d'AUBAIS GARD
Vin rouge 35 fr. la piece de 228 litres / *Vin rouge 84 fr. le demi-muid de 260 litres* } *logé et franco*
Certificat de récolte accompagne facture Le transport et la régie tout payé au départ. Rien à débourser en prenant livraison. *Prime 2 bouteilles d'eau de vie de Marc, à chaque pièce.* Echantillon 0,50 c. Toute facilité pour paiement. Les expéditions se font le samedi.

Bulletin Financier

Les disponibilités sont toujours abondantes et les tendances bonnes sur l'ensemble de la côte sauf sur le 3 o/o français.

Notre rente se traite à 97.37 ; 97.45 et un peu meilleure vers la fin de la séance à 97.48 1/2. La Caisse achète 51.000 francs de rente au comptant.

Fonds russes soutenus 5 o/o 1906 101,40, 4 1/2 o/o 1909 libéré 95 40.

Turc hésitant à 92.70. Serbe 93.65. Italien 104.30 ferme.

Bonne tenue des Etablissements de crédit. Banque de Paris 1630 ; Lyonnais 1215 ; Société Générale 669 ; Banque franco-américaine 475.

Chemins espagnols calmes. Obligations 5 0/0 deuxième série chemin brésilien, Victo-à Minas 443.

Omnibus fermes à 1345.

Le Rio est à 1904, cuivre 1/4 de hausse.

En Banque, Mines d'or fermes, Obligations 5 0/0 Nord du Brésil 390.

Obligations 5 0/0 Energie Industrielle 478.

NOVEL.

42, rue Notre-Dame des-Victoires.

LECTURES POUR TOUS

M. Lépine raconté par lui-même, telle est la surprise que nous offre le numéro de Mai des **Lectures pour Tous.**. Tout le monde voudra lire cette curieuse interview où le Préfet de Police évoque les plus curieux souvenirs de sa carrière si émouventée.

L'attrayante revue ne se contente pas de nous faire pénétrer dans l'intimité des personnalités du jour. Ses articles d'informations, ses actualités, romans, nouvelles comédies, tous merveilleusement illustrés, forment un ensemble incomparable. Lisez le sommaire de Mai, et vous aurez une idée de cette variété de sujets qui renouvelle à chaque instant le plaisir du lecteur :

t *Notre interview de M. Lépine*, par Emile Berr. — *Reines et princesses au secours de ceux qui souffrent.* — *Chez le poète de Mireille* par A Rio. — *Des vers inédits de Mistral.* — *Le Mystère du grand Hesper*, roman. — *Ce qu'on verra aux Salons.* — *La France manque d'enfants.* — *Des toutous qui vont se couvrir de gloire* — *un témoin qu'on n'attendait pas*, nouvelle. — *Les premiers pas du Géants de la mer.* — **Actualités** : *Le Secret du pôle Sud est dévoilé*, par Ch, Rabot. — *Le Tourisme en 1925.* — *Combien y a-t-il de fonctionnaires en France ?* — *Pour l'ouvrier en quête d'un foyer.* — *Après la poudre sans fumée, le fusil sans bruit.*

SAVON du CONGO Blancheur du Teint VICTOR VAISSIER

ASTHME ET CATARRHE
Guéris par les CIGARETTES ou la POUDRE **ESPIC**
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES
LE FUMIGATEUR PECTORAL ESPIC
est le plus efficace de tous les remèdes pour combattre les *Maladies des Voies respiratoires.*
LES HOPITAUX FRANÇAIS

LESSIVE PHÉNIX
ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature J. PICOT

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la
LESSIVE PHÉNIX

Avez-vous soif?
Prenez quelques gouttes de
Ricqlès
dans un verre d'eau sucrée.
Produit hygiénique,
il assainit l'eau et préserve de la Choléring, des épidémies.
HORS CONCOURS PARIS 1900
GRANDS PRIX | St-LOUIS 1904 | MILAN... 1906 | LIEGE... 1905 | LONDRES 1908
EXIGER du RICQLÈS

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

DUNLOP

PNEUS-AUTOS

BANDES RONDES ou PLATES

FERRÉS CUIRASSE ARMÉE

CUIRASSE CANNELÉE

ENVELOPPES VOLCANISÉES

ENVELOPPES EXTRA-FORT VOLCANISÉES

ENVELOPPES EXTRA-FORT FAÇON MAIN

CHAMBRES A AIR EXTRA

LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

PNEUS-VELOS

DUNLOP

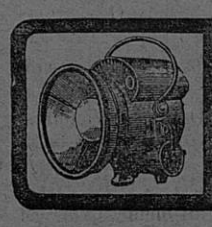

LE PHARE DUCELLIER VOIT TOUT

CULTURE SPÉCIALE DE PLANTS DE VIGNE RACINÉS

1e prix au Concours départemental de Propriétés. 1905.

Casimir Magnan

2e prix au Concours départemental d'encouragement à l'agriculture (*prix Meynot*).

Chevalier du Mérite Agricole

Horticulteur à SISTERON, *Campagne Le Gand* « B-A »

Créations de Parcs et Jardins Fruitiers

Terrassements et Plantations en tous genres

VIGNE

Producteur direct,
Alicanthe ruspéstris terras n° 20
Othelot,
Seibeil Nos 1, 176, 128, 1020,
Jacquez à gros grains,
Herbemont,
Isabelle.

VIGNE

Porte greffe,
Qiparia gloire de Montpelier,
Ruspestris du Lot,
Solonis Robusto,
Ruspestris riparia, 3308, 3309. 101, 14
Solonis ruspestris, 1616,
Berlandièri riparia, 34

PLANTS GREFFÉS POUR RAISINS DE TABLE ET CUVE

ARBRES FRUITIERS EN TOUS GENRES

CONNIFÈRES, ARBUSTES et PLANTES Vertes assortis

L'Etablissement fait des plantations avec garantie de la reprise des Arbres, soit pour allées, terrasses et autres.

TIRAGE SANS REMISE POSSIBLE
15 JUIN 1909

Grande **LOTERIE** Natle de

ARTISTES LYRIQUES

3 Gros Lots : **250.000f - 100.000f - 50.000f**

50 Lots de 1000 fr. ; 142 de 500 fr. et 1001 de 100 fr. formant un total de 1196 Lots pour

621.100fr.

payables en or et déposés au Comptoir National d'Escompte de Paris.

PRIX DU BILLET : **UN FRANC**

EN VENTE chez tous les libraires, papetiers, bureaux de tabac. Pour les envois à domicile envoyer lettres et mandats à l'**Administrateur de la Loterie, 110, Boulevard Sébastopol**, en joignant 0f10 pour le port. Tout acheteur de 5 billets recevra *gratuitement* la liste des numéros gagnants.

DERNIERS BILLETS

BUSSANG Quartet VANIÉMIE

HACHETTE & Cie
79, Bd Saint-Germain

PARAÎT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

Jardins & Basses-Cours

3 Fr. PAR AN

ABONNEMENT REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.

LE NUMÉRO : 15 CENTIMES.

BON POUR UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS

à Jardins & Basses-Cours

Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)

Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER, successeur de A. TURIN

21, Place de la Mairie — SISTERON — Basses-Alpes

Impressions Commerciales et Administratives

TÊTES DE LETTRES — FACTURES — ENVELOPPES — MÉMORANDUMS

Labeurs - Circulaires - Carnets à Souches - Étiquettes

LETTRES DE MARIAGE, DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS

CERTIFICATS DE VIE — MANDATS DE PAYEMENTS — CONVOCATIONS

CARTES D'ADRESSE — CARTES DE VISITE

Prix courants. — Affiches de tous formats

Fournitures Scolaires et de Bureaux

ENCRES DES MEILLEURES MARQUES

REGISTRES, COPIES DE LETTRES
TIMBRES EN CAOUTCHOUC

SOUS-MAINS ET SERVIETTES

Cahiers Écoliers - Crayons - Gommes - Encre à copier

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci contre Le Maire,

© VILLE DE SISTERON